

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 6 octobre 2015 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Dale Langille, conseiller n° 3;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2015-10-188

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2015-10-189

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-10-190

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-10-191

2C-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Trois citoyens avaient des questions.

2015-10-192

4A- PAIEMENT DE 65 % DES FRAIS PROFESSIONNELS – MISE A JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

Considérant que 65% de la mise à jour du plan d'intervention a été réalisé;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget 2015;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller que la facture no 001266 de la firme Comeau Experts-Conseils soit payé pour un montant de 4 254.08\$ taxes incluses et de prendre les fonds à même le surplus général.

ADOPTÉE

4B-ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS - 1 JANVIER À LA FIN SEPTEMBRE 2014 ET 2015

Selon l'article 176.4 du *Code municipal*, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs, soit un comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant pour une certaine période, et l'autre pour la même période dans l'exercice précédent.

La secrétaire-trésorière dépose au conseil à la présente séance, le rapport indiquant des revenus de **1828 753.15 \$** et des dépenses de **603 314.90\$**, incluant les dépenses en immobilisations, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril **2015** (avant ajustements pour dépenses en immobilisations).

Les résultats pour la même période en **2014** sont **780 295.43\$** en revenus et **551 669.21 \$** en dépenses de fonctionnement (après ajustements pour immobilisations).

Les revenus pour les deux exercices financiers incluent des montants qui ont été facturés, mais qui sont encore à recevoir, y compris des taxes municipales.

2015-10-193

5A-AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Normand Lussier donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-194

5B-AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Normand Lussier donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicables par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-195

5C-AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Michael Houle donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente, sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-196

5D-AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET D'INCENDIE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Lucie Bourdon donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-197

5E-AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA VENTE ITINÉRANTE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Normand Lussier donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le colportage, applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente, sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-198

5F- AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Howard Silverman donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente, sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

2015-10-199

5G-RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Normand Lussier donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau, applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente, sera adopté. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement déjà en place.

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de septembre 2015.

2015-10-200

6B - PAIEMENT DE LA 8^e FACTURE D'EXCAVATION BERGEVIN ET LABERGE

Considérant que les travaux de la rue Frontière ont été effectuée;

Considérant que nous avons reçu le décompte progressif #8 de BPR recommandant le paiement à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. la somme de 421 179.71\$ incluant les taxes.

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que la municipalité procède au paiement du huitième décompte progressif de BPR recommandant de verser la somme de 421 179.71\$ taxes incluses à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge.
- Que les fonds pour effectuer ce paiement proviendront du remboursement du Ministère du transport pour un montant de 347 552.55\$ et du remboursement de la TPS et de la TVQ pour un montant de 73 627.16\$.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 69 740 gallons par jour durant le mois de septembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

Madame la conseillère Tina Calvarese quitte son poste car elle déclare avoir des intérêts pécuniaires.

2015-10-201

8A - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – 2^e MODIFICATION DU BUDGET 2015

Considérant que nous avons reçu la 2^e modification du budget transmis par la Société d'Habitation du Québec pour approbation avec un montant supplémentaire de 870\$ pour la quote-part de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- que le conseil municipal approuve la modification du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation;
- que le montant supplémentaire de 870\$ leur soit transmis pour paiement immédiat.

ADOPTÉE

2015-10-202

8B-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HEMMINGFORD – RAPPORT FINANCIER 2014

Attendu que Madame Tina Calvarese, directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Hemmingford a transmis au bureau municipal le rapport financier 2014 pour approbation;

Attendu que les états financiers démontrent

Des revenus de l'ordre de	122 878\$
Des dépenses de	352 625\$
Déficit	(229 747\$)

Attendu que la partie payable par la municipalité est de l'ordre de 22 975\$ incluant les paiements requis pour les travaux majeurs capitalisé de ces édifices et remis selon la charte des paiements requis annuellement;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford accepte le rapport financier 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Hemmingford tel que présenté et de transmettre un paiement de 82.33\$ représentant la partie non payé par la Municipalité pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Dany Dupuis, inspectrice municipale, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2015.

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	40 750 \$

2015-10-203

9B- DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DU LOT A SUBDIVISER – LOT 26-88

Considérant que M. Marc René Morin propriétaire du lot 26-88 dans la zone 106-1 désire subdiviser ce dernier, pour construire une habitation comptant un seul logement;

Considérant que l'usage de la zone 106-1 permet que des habitations de 6 logements et 4 logements, la demande consiste à modifier le zonage en la zone 103-1 sur une partie du lot 26-88 ayant front sur l'avenue Curry. L'usage de la zone 103 est résidentiel de classe I, II et III. Cette nouvelle subdivision respecte les exigences du règlement de lotissement no 172;

Considérant que les normes de lotissement sont conforme, mais que la subdivision entrainera une marge de recule arrière dérogatoire selon la grille des spécifications-normes d'implantation du règlement de zonage 171, l'exigence est de 10m et la distance prévu entre la ligne de lot et le bâtiment sera de 8.10m;

Considérant que dans ce secteur la construction d'une résidence ne comptant qu'un seul logement est plus harmonieuse et cadre mieux qu'un bâtiment de 4 ou 6 logements;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que la demande de modification de zonage soit accepté et que la subdivision du lot soit conditionnel a l'approbation d'une demande de dérogation mineur pour la marge de recul arrière entre la ligne de lot et le bâtiment.

ADOPTÉE

2015-10-204

9C- ENSEIGNES – NOUVELLE PHARMACIE BRUNET

Considérant que Mme Catherine Plamondon présidente de l'entreprise 9314-3232 Québec inc. propriétaire de la pharmacie Brunet, en construction au 533-535 rue Frontière dans la zone 202-1;

Considérant que Mme Plamondon désire installer 2 enseignes avec le sigle des pharmacies, suspendues à l'intérieur du bâtiment dans le pignon prévu à cet effet et éclairés de l'intérieur indirectement avec luminaires. Elles seront positionnées une face vers la rue Frontière et l'autre vers la future rue Laplante;

Considérant que Mme Plamondon désire installer une troisième enseigne fixé à plat sur la façade du bâtiment avec le nom de « Brunet Clinique » inscrit dessus et éclairé par projection;

Considérant que les trois enseignes auront une superficie de mois de 3 mètres carrés;

Considérant que Mme Plamondon désire installer une quatrième enseigne fixées sur un socle devant le bâtiment, d'une dimension de 1.2 mètres par 2.4 mètres soit 2.88 mètres carré, éclairé par projection.

Considérant que les enseignes fixées à plat sur le mur respectent les quatre objectifs d'aménagement du règlement PIIA no 222 et 222-1;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que la demande pour les trois enseignes fixées à plat sur le mur soit acceptée et que l'enseigne fixée sur un socle soit accepté à la condition que la dimension applicable de 2 mètres carrés soit respectée.

ADOPTÉE

2015-10-205

9D- DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 101-4

Considérant que M. Serge Génie ring. mandaté par André Chenail, propriétaire de plusieurs lots sur l'avenue Curry, demande de modifier le zonage et les normes de lotissement pour les lots 26-91 à 26-101 dans la zone 104-1. Cette zone 101-4 permet un usage résidentiel ne comptant qu'un seul logement. Le but étant d'y construire des bâtiments de 4 et 6 logements;

Considérant que le secteur est vacant et que le site est propice à la construction de bâtiment de 4 à 6 logements;

Considérant qu'il a déjà des bâtiments de 4 et 6 logements sur les lots voisins;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers de demander au promoteur de nous fournir un plan détaillé du projet avant de se prononcer sur la demande en question.

ADOPTÉE

2015-10-206

9E – INVITATION À SOUMISSIIONER POUR TRAVAUX DE REFONTE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement et qu'il est en force depuis décembre 2014;

Considérant que d'après l'article 66 de la Lois sur l'Aménagement et l'Urbanisme « Chaque municipalité, dont le territoire, fait partie du territoire de la municipalité régionale de comté est tenu, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire et d'en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu et à la municipalité régionale de comté. » ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- de procéder à des invitations écrites pour les travaux de refonte de la réglementation d'urbanisme du Village de Hemmingford;
- le projet de refonte de la réglementation d'urbanisme devra être effectué au début de l'année 2016 et prévu au budget de 2016 pour paiement.

ADOPTÉE

10A-RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LOISIRS – SEPTEMBRE 2015

Monsieur Simon St-Michel, agent de développement du loisir en milieu rural, dépose son rapport d'activité de loisirs pour le mois de septembre 2015.

2015-10-207

10B-SOIRÉE DE RECONNAISSANCE POUR LE BÉNÉVOLAT EN MONTÉRÉGIE

Considérant qu' une soirée reconnaissance Montérégienne pour soutenir et développer le bénévolat en loisir aura lieu le 22 octobre 2015;

Considérant que Pascale Giroux, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est disponible pour nous représenter;

Considérant qu' il n'y a pas de frais pour cette soirée reconnaissance;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que Pascale Giroux représente la municipalité lors de cet évènement.

ADOPTÉE

2015-10-208

10C-JOURNÉE DE PARTAGE INTERMUNICIPAL SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

Considérant qu' une journée de partage inter municipal sur la politique familiale aura lieu le 13 novembre 2015;

Considérant que Pascale Giroux, responsable de la politique familiale, est disponibles pour participer à cette journée;

Considérant qu' il n'y a pas de frais pour cette journée de partage;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que Pascale Giroux, responsable de la politique familiale, participe à cette journée de partage et que la municipalité assumera les frais de déplacements.

ADOPTÉE

2015-10-209

10D-RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

Il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que ce qui suit :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford autorise la présentation du projet de Jeux d'eau au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Village de Hemmingford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford désigne madame Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2015-10-210

11A-AIDE FINANCIÈRE- CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

Attendu que Mme Manon Brunette, pour l'équipe du Centre de femmes La Marg'Elle recherche une aide financière afin de poursuivre leur mission principale de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes en offrant des services d'accueil, d'écoute, de support, d'accompagnement socio-juridique, de références et d'informations;

Attendu que le Centre de femmes La Marg'Elle désire réparer leur emplacement pour la thérapie;

Attendu que cet organisme est à but non lucratif et que les demandes s'agrandissent de plus en plus;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder une aide financière de 100\$ au centre pour femmes La Marg'Elle.

ADOPTÉE

2015-10-211

11B-DEMANDE DE DON – CENTRE DE SOLIDARITÉ FAMILIAL SOURIRE SANS FIN

Attendu que Mme Diane Rémillard, présidente du conseil d'administration de SOURIRE SANS FIN demande un don afin de poursuivre leur mission principale d'aider les jeunes familles de la région;

Attendu que la mission de cet organisme se définit par rejoindre, accompagner et supporter les familles dans leur quotidien;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder une aide financière de 100\$ à l'organisme Sourire Sans Fin.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2015-10-212

12A-PERFECTIONNEMENT – COURS D'ANGLAIS

Il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité paie des cours de perfectionnement en anglais à la directrice générale.

ADOPTÉE

2015-10-213

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 OCTOBRE 2015

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 octobre 2015. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement que les comptes payés du 2 septembre au 6 octobre 2015 soient acceptés au montant de 15 065.65\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 octobre 2015 soient payés au montant de 475 055.81\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2015-10-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 8h53 sur une proposition de Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2015.
